

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2020

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 251

présenté par

Mme Chapelier, M. Gérard, M. Sorre, M. Gouttefarde, Mme Khedher, Mme Mörch, M. Cabaré et
Mme Colboc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.